

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 47 (1943)

Artikel: 78me assemblée générale : discours de bienvenue

Autor: Joliat, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

78^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DISCOURS DE BIENVENUE

par le Dr H. JOLIAT,

Président de la Section de La Chaux-de-Fonds

Chers amis de l'Emulation jurassienne,

Mes hommages respectueux, tout d'abord, aux dames ici présentes qui daignent s'intéresser à notre activité culturelle; mes compliments et mes remerciements aux représentants des autorités, cantonales et communales, aux délégués des sociétés sœurs, ainsi qu'aux membres de la presse qui veulent bien honorer de leur présence notre réunion plénière d'aujourd'hui.

Pour la seconde fois, nous avons l'honneur de vous recevoir dans les murs de notre industrieuse cité; et c'est encore au même président qu'incombe l'avantage de vous souhaiter la bienvenue, en y ajoutant les quelques considérations que lui suggèrent diverses circonstances, passées et présentes, du pays d'où vous venez et de celui qui vous reçoit ce jour. Vous savez comme je porte dans mon cœur notre Emulation, toujours plus belle, toujours plus vivante et combien j'admire et je remercie les auteurs de cette prospérité: anciens et nouveau présidents du Comité central, tout spécialement.

Emulation, mot magnifique pour tout ce qu'il sous-entend d'ardeurs et d'aspirations au perfectionnement intellectuel. Et pourtant, il ne dit rien aux non-initiés, parce qu'il ne spécifie pas notre programme, même en lui ajoutant l'épithète « jurassienne ». Si nous avions à fonder maintenant notre groupement, nous le qualifierions, sans doute, selon les usages en cours, d'*Association jurassienne pour la culture des lettres, des sciences et des arts*, et nous n'oublierions pas de la gratifier de son sigle distinctif, soit des majuscules abréviatives A.J.C.L.S.A. Curieux effet du hasard, l'épellation des premières lettres A.J.C., impératif du verbe agir, signifierait la même chose qu'Emulation.

Expliquons donc que l'emploi du mot Emulation, pour désigner des sociétés ou des clubs, date de l'époque révolutionnaire et que les fondateurs de notre groupement ont choisi ce nom, en 1847, parce qu'il existait, en France, bon nombre d'associations ainsi dénommées et poursuivant des fins analogues. La plupart

persistent encore; les plus rapprochées de notre frontière figurent toujours dans la liste de nos sociétés correspondantes. N'étaient les tristes et terribles conjonctures actuelles, où se débattent nos voisins, nous aurions certainement le plaisir de saluer parmi nous leurs délégués, à notre présente assemblée générale.

Mais il est une de ces associations françaises qui est absente toujours de cette liste, association dont il semble même que nous ignorons l'existence, puisqu'elle n'est jamais mentionnée parmi nous et, dans les *Mémoires* de laquelle, Quiquerez a cependant publié une étude, en 1866, étude que M. Amweg, notre ancien président, n'indique pas dans sa Bibliographie, pourtant si complète, du Jura bernois. Le plus curieux, c'est que sa dénomination est si semblable à celle de notre société que des esprits non avertis pourraient les confondre. Elle s'appelle *Société d'Emulation du Jura* et la nôtre *Société jurassienne d'Emulation*. Oui, Mesdames et Messieurs, le département du Jura (préfecture Lons-le-Saunier, quatre arrondissements) a ou avait son Emulation, comme l'ex-Evêché de Bâle qui n'est pas même un canton, parce qu'il est devenu bernois. N'oublions donc pas qu'en France, 250.000 habitants s'intitulent Jurassiens comme, en Suisse, les 115.000 citoyens d'en deçà du Doubs, et sympathisons de tout cœur avec nos homonymes, dans les heures tragiques qui les étreignent présentement.

Mais, plus près de notre Jura bernois, est ce canton de Neuchâtel, où la plus grande de ses localités nous accueille en ce jour. Tant d'affinités relient ces deux contrées contiguës que je m'en voudrais de ne pas les relever ici, en cette réunion plénière où de nombreux Jurassiens fraternisent sur le sol neuchâtelois, aimablement et généreusement reçus par autorités et habitants. Ressemblance géographique tout d'abord: les montagnes et les vallées, dans les deux pays, s'échelonnent presque parallèlement à la rive d'un lac. Identité de climat: à l'ouest, un plateau très neigeux chevauche la frontière commune; sur les pentes lacustres, la vigne peut prospérer; tandis qu'entre ces deux régions, la terre produit céréales, légumes et fruits des zones tempérées. Même industrie dominante: l'horlogerie, activité typique des montagnards, neuchâtelois et jurassiens, a répandu parmi eux des traits de mœurs et un genre de vie analogues, malgré leurs dépendances politiques ou confessionnelles différentes.

L'on comprend ainsi que, dans l'esprit de certains séparatistes jurassiens, ait germé l'idée, non seulement de la sécession avec Berne, mais encore de la réunion avec Neuchâtel. L'un de ceux-ci aurait été Xavier Stockmar, lui-même, si nous en croyons le récit que l'on nous a signalé dans les *Mémoires politiques* du conseiller d'Etat neuchâtelois, Louis Grandpierre, parus en 1877. Permettez-

moi de vous citer quelques passages du chapitre LXX de ce livre, sans autre intention que celle de relever un petit fait de notre histoire régionale, — car le séparatisme jurassien ne peut que dormir tant que Berne respecte le particularisme du pays — : « En 1840, les choses en étaient arrivées au point que Stockmar dont l'influence était considérable, songea sérieusement à séparer le Jura du canton de Berne et tenta des démarches dans ce sens... Il sentait d'ailleurs que cette séparation ne pourrait jamais être consentie par l'ancien canton, qui restait encore le plus grand de la Confédération, s'il ne devait plus avoir qu'une demi-voix au sein de la Diète. C'est alors qu'il imagina de former un canton de la principauté de Neuchâtel et du Jura bernois réunis... — Il y avait alors dans le canton de Neuchâtel des patriotes qui, si j'en juge par moi-même, auraient accepté toute combinaison qui les auraient débarrassé du roi de Prusse et de l'aristocratie de Neuchâtel; mais il n'y avait nul parti ayant des vues, un plan, des moyens... Aussi Stockmar, en adroit politique qu'il était, s'aperçut bientôt de l'impossibilité de traiter et de s'entendre avec des gens qui ne savaient pas même se concerter entre eux, pour faire une opposition sérieuse à un gouvernement qu'ils détestaient. Il vint à La Chaux-de-Fonds, s'adressa à Célestin Nicolet et à Justin Billon, leur fit part de ses vues, et les choses en restèrent là. »

Je n'ai trouvé nulle part ailleurs mention de cette démarche de Stockmar, pas même dans sa biographie par son neveu Joseph Stockmar. Mais elle paraît bien authentique cependant. Le célèbre homme d'Etat, que son particularisme jurassien mettait en opposition avec ses collègues du Conseil exécutif, en était à cette période confuse de sa vie où une poursuite en haute trahison allait l'obliger à chercher refuge à l'étranger. Plus tard, triomphalement revenu au pouvoir à Berne, il oublia sans doute cette tentative épisodique; seuls quelques Neuchâtelois en avaient gardé le souvenir.

Ainsi changent les hommes et leurs convictions. Ainsi les événements d'aujourd'hui démentent ceux d'hier. Jamais ne s'en sont vus des exemples aussi frappants que dans l'angoissante mêlée, conflit d'idées autant que choc d'armées, où le monde se débat au temps présent. A notre assemblée de 1931, discutant la question controversée du progrès de l'humanité, je vous citais une appréciation du philosophe Jacques Maritain, reconnaissant qu'un perfectionnement, non seulement matériel mais aussi moral, avait été réalisé dans notre civilisation contemporaine, et concluant que la réprobation des idées de l'esclavage ou de la torture ou de la contrainte imposée aux consciences et un certain nombre d'idées semblables de tolérance et de liberté, répugnaient au plus grand nombre et avaient passé au rang de lieux communs officiels.

Hélas! comme il nous a fallu déchanter depuis lors. En ces deux dernières décennies, c'est officiellement, par décisions de pouvoirs dictatoriaux, se prévalant d'une cruelle et inique conception de la raison d'Etat, que tous ces procédés barbares que nous avions cru périmés: déportations en masse, évictions, sévices, fusillades, supplices même, pour cause de non-conformisme, furent remis en vigueur et se sont multipliés. De quelle honte indicible se sont couverts, dans les générations actuelles, aussi bien les approbateurs que les ordonnateurs de ces sauvageries.

Les progrès de l'humanité seraient-ils dans l'idéal de ces sociétés « closes », comme les nomme Bergson, où l'Etat, entité monstrueuse, s'entoure d'une ceinture d'iniquités pour obtenir la subordination totale de l'individu à des impératifs de race, ou de nationalité, ou de régime social, tels que peuvent en forger des esprits totalitaires. Ce totalitarisme est-il autre chose qu'une mentalité de primitif, ou d'êtres ne connaissant aucun frein à leurs débordements? Nous constatons jurement les crimes sans noms qu'il suscite et nous ne pouvons plus croire au progrès moral et même au progrès matériel, puisqu'il consiste surtout dans le perfectionnement des engins meurtriers.

Cette condamnation que je formule ici en quelques phrases, nous l'entendons répéter à chaque instant, chez ceux qui demeurent attachés aux principes d'une libre démocratie, où l'Etat respecte la personnalité humaine. Mais quel remède voyons-nous proposer à ces aspirations matérialistes et totalitaires? L'on préconise le retour au culte des valeurs spirituelles. Qu'est-ce que ce jargon, Mesdames et Messieurs? Valeurs spirituelles! terme du même acabit que le vocabulaire du totalitarisme! Et cela, parce qu'on n'ose plus, dans de nombreux milieux, tant d'arrière que d'avant-garde, prononcer le nom de Dieu, parce qu'on ne croit plus en un Créateur du ciel et de la terre. L'on pense pouvoir y suppléer par l'enseignement de la fraternité et de la solidarité, sans se douter que ces concepts ne sont que poussière qu'emporte le vent, sans le socle du Credo divin. Comment, en effet, pourrait surgir en cet être si matériel qu'est l'homme — homo homini lupus — ces idéaux de bonté, de justice, de liberté, s'ils ne lui étaient insufflés, avec l'âme, par un Etre suprême, principe même de toutes ces vertus? Comment obéir à une Voix que l'on ne sait pas entendre?

Je me persuade, chers Emulateurs, que ces paroles austères ne sont point de trop, au début de votre congrès, fête de l'esprit avant que d'être un simple divertissement. Elles ouvriront donc la soixante-dix-neuvième assemblée de la Société jurassienne d'Emulation.

La Chaux-de-Fonds, le 9 octobre 1943.